

## **Arrêtez les expulsions ! Les habitants ont besoin d'un logement !**

Voilà plus d'une année que la pandémie de Covid-19 a causé d'immenses dégâts humains et économiques, partout dans le monde. Alors que ce n'est pas fini, la reprise nécessitera d'importants investissements tant sur le plan financier qu'humain. En conséquence, le secteur du logement est soumis aux mêmes défis qu'avant la pandémie – de manière plus profonde et sévère. En tant que population vulnérable sur le marché du logement, les locataires ayant subi une perte de revenus ont été confrontés aux expulsions et aux arriérés de loyer.

Les gouvernements ont tenté de faire face aux défis posés par la pandémie avec des résultats mitigés, certains ciblant les ménages vulnérables à faibles revenus. Il est nécessaire de renouveler les investissements publics et privés dans le logement abordable et social car cela peut également contribuer à la reprise économique après la crise. L'Union internationale des locataires affirme sa solidarité avec les familles expulsées de leur logement à cause d'arriérés de loyer ou d'hypothèques impayées. Ce n'est pas leur choix !

L'accès à un logement digne et sûr est un droit fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne et la Charte européenne des droits fondamentaux, ainsi que de nombreuses constitutions nationales.

### **Les expulsions sans solution de relogement doivent être arrêtées.**

La pandémie a eu de profonds effets sur la société mais également sur l'économie mondiale. Ces effets continueront d'impacter nos sociétés bien après la fin de la pandémie. C'est pourquoi il faut continuer à prendre des moratoires sur les expulsions ; il faut que les baux de courte durée soient automatiquement reconduits et que des échéanciers soient mis en place pour le paiement des arriérés de loyer.

Les Etats devraient mettre en place des fonds de solidarité pour permettre aux locataires dans l'incapacité de payer leurs arriérés de loyer de se remettre à flot mais ils devraient aussi prioriser la création ou la révision de mesures de soutien financier ciblées comme les allocations logement. Le gel des loyers et le plafonnement des loyers doivent également être envisagés.

Fondée en 1926 à Zurich, en Suisse, l'Union internationale des locataires (IUT) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui rassemble les organisations mondiales de locataires. Depuis 1956, ses bureaux sont à Stockholm en Suède avec un bureau de liaison de l'UE à Bruxelles depuis 2008. Rassemblant 74 organisations nationales et régionales de locataires dans 47 pays, l'IUT est financé grâce par l'adhésion de ses membres.

Son rôle est de :

- promouvoir l'échange d'informations et de connaissances parmi ses membres,
- préserver les intérêts des locataires et promouvoir le logement social et abordable à travers le monde. L'IUT est une organisation non partisane travaillant selon des principes démocratiques.

L'IUT considère le logement comme un droit humain fondamental dans toute société. Le logement doit être considéré au niveau local, national et international. Un logement abordable et digne est l'une des garanties de la paix et la sécurité, un pilier fondamental dans toute société démocratique et nécessaire à la mobilité des travailleurs. Le manque de logement abordable et le sans-abrisme sont des ingrédients majeurs de l'exclusion sociale.